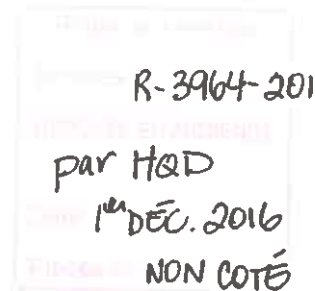


Bulletin express #8 : UNE DEMANDE URGENTE ET CAPITALE



Bonjour!

SVP prendre quelques minutes pour lire ce qui suit - mais consultez d'abord cet important complément à cette demande, diffusé le lendemain afin de préciser certaines choses

Si vous avez refusé jusqu'ici l'option de retrait actuelle d'Hydro-Québec, n'offrant qu'un compteur électronique non communicant mais pouvant déclencher chez certaines personnes électrosensibles divers symptômes, vous allez comprendre pourquoi il est important, si cela s'applique à vous, de faire ce qui est recommandé ci-dessous dans les meilleurs délais possibles.

Mme Tremblay à qui je répondais hier (jeudi, 24 novembre), s'est récemment faite mettre de la pression par Hydro-Québec comme plusieurs autres clients ayant reçu comme elle une lettre de menaces que vous pouvez consulter ICI. Dans son cas particulier, comme elle a dans son sous-sol une entrée électrique de 400 ampères et qu'Hydro a demandé à la Régie d'approuver un compteur non communicant pour ce type d'entrée électrique, elle a obtenu que cessent les pressions contre elle pour l'obliger à accepter la pose d'un compteur 'intelligent' (appelé 'communicant' maintenant dans le jargon d'Hydro), d'ici à ce que la Régie rende sa décision finale l'été prochain dans le dossier R-3964-2016. De plus, la Régie statuera aussi à ce moment-là sur la requête du RAPLIQ qui réclame l'autorisation d'une

2e option de retrait offrant, sous certaines conditions, la possibilité de conserver un appareil de mesure électromécanique ou d'en obtenir un (dans certains cas à déterminer, puisqu'il ne reste pas suffisamment de ce type d'appareil pour l'offrir à tous les clients). Tout cela est expliqué en détails à <http://www.cqlpe.ca/#EXPLICATIONS>. Si l'option de retrait avec un appareil de mesure électromécanique est acceptée par la Régie, Mme Tremblay compte bien s'en prévaloir.

Mais il y a encore loin de la coupe aux lèvres, car de nombreux obstacles se dressent encore sur notre chemin pour obtenir cela et c'est à cet égard que **l'aide de tous les clients refusant à la fois le compteur communicant et l'option actuelle d'un compteur électronique non communicant peut s'avérer extrêmement précieuse d'ici les PROCHAINS JOURS...**

Il vous suffit de continuer à lire pour comprendre ce que **vous** pouvez faire pour aider la cause à laquelle des dizaines de milliers de Québécois se sont identifiés depuis le début du combat contre Hydro-Québec pour **nous** faire respecter.

Alors voici d'abord la lettre que j'ai reçue ce jeudi de Mme Tremblay...

Bonjour M. Hudon,

Hydro-Québec vient de me rappeler concernant ma plainte. Ils m'ont dit qu'ils allaient m'envoyer une lettre confirmant que mon dossier était sur la glace jusqu'à la décision de la Régie. J'en ai profité pour leur dire ce que j'en pensais de leur technique d'intimidation de cour d'école. Et j'ai rajouté

qu'auparavant j'avais de l'estime pour Hydro-Québec, alors que j'ai maintenant une opinion négative de leur compagnie. Je leur ai dit que j'étais électrosensible et que j'avais dû faire remplacer le compteur intelligent du garage par un non communicant et qu'il n'était donc pas question qu'un compteur intelligent soit installé à l'intérieur de la maison. J'ai eu l'impression que ce n'était pas la première plainte qu'ils recevaient à propos de cette lettre. La dame à qui j'ai parlé semblait comprendre ma réaction.

Je vais également envoyer des lettres aux élus (fédéral, provincial et municipal) pour leur faire part de l'attitude d'Hydro-Québec et réitérer le fait que le compteur électromécanique est la meilleure solution pour les électrosensibles.

Je voulais vous remercier pour toute l'aide que vous m'avez apportée dans ce dossier. Pour moi, la meilleure solution est de conserver mon compteur électromécanique. Je sais que la bataille est loin d'être terminée. Et je compte bien y participer!

Merci et bonne journée!

M. Tremblay

Et voici ma réponse (révisée et améliorée) qui explique ce que vous – et d'autres clients – pouvez maintenant faire...

Merci bien Mme Tremblay de ces infos additionnelles sur ce qu'Hydro a décidé de faire dans votre dossier et de vos bons mots d'appréciation.

Merci aussi de ne pas lâcher le morceau et de faire votre part pour alerter les élus sur les attitudes de matamores d'Hydro.

Il y a une chose TRÈS TRÈS précieuse que vous pourriez faire pour aider le RAPLIQ dans son combat pour obtenir une seconde option de retrait avec le compteur électromécanique.

Jeudi prochain, le 1er décembre, l'avocat du RAPLIQ, celui de l'AQLPA et celui d'Hydro-Québec vont présenter leurs plaidoyers respectifs devant les 3 régisseurs au sujet de notre requête de ne pas laisser Hydro-Québec détruire les 181 500 électromécaniques encore en entrepôt.

(Tout ce qui concerne cette requête est expliqué en détails via les liens sous Mise à jour du 19 novembre 2016 et Mise à jour du 10 novembre 2016 accessibles via <http://www.cqlpe.ca/#LUTTE>)

Voici ce que je diffusais hier (entre autres) aux personnes contacts clé dans ce combat...

Voir au lien ci-dessous la réponse cinglante d'Hydro-Québec hier à la demande du RAPLIQ...

[Correspondance portant sur l'inventaire des compteurs électromécaniques](#)

Voir aussi la [Déclaration assermentée de Johanne Babin](#) (du 23 novembre) où l'on apprend ceci:

« Le Distributeur a entreposé temporairement environ 294

000 compteurs ainsi retirés avant de les démanteler (les « Compteurs en vrac »). Ce nombre se compose d'environ 112 500 compteurs électroniques et d'environ 181 500 compteurs électromécaniques. »

(...) « Le Distributeur a lancé un appel d'offres en septembre 2016 afin de transporter, trier et désassembler les appareils de mesurage. Le Distributeur termine son analyse des soumissions reçues et attribuera un contrat sous peu. Les travaux débuteront dès lors. »

Tel que réclamé par Hydro-Québec dans leur correspondance ci-dessus, les avocats d'Hydro, de l'AQLPA et du RAPLIQ viennent d'être convoqués pour jeudi prochain devant la Régie (voir au lien ci-dessous) afin de défendre leurs points de vue respectifs devant les 3 régisseurs qui pourront ensuite prendre une décision sur la requête du RAPLIQ.

Avis de convocation pour une audience le 1er décembre 2016

Je demeure confiant que si la Régie exige d'Hydro-Québec que soit conservé intact ce stock de 181 500 compteurs électromécaniques, cette dernière n'aura pas le choix de les conserver jusqu'à la décision finale qui ne sera pas rendue avant le milieu de l'été prochain.

Toutefois, ce qui aiderait ÉNORMÉMENT le RAPLIQ serait que vous (et d'autres personnes) envoient avant le 30 novembre à la Régie de l'énergie une lettre d'observations en demandant qu'elle soit mise en ligne sur leur site (elle apparaîtra ICI).

Je vous explique pourquoi cela aiderait...

Comme la Régie a déjà rendu une décision en 2012 où elle refusait de reconnaître les problèmes de santé (dont l'électrosensibilité) allégués en lien avec les émissions de micro-ondes pulsées des compteurs communicants, et comme Hydro-Québec et la Régie de l'énergie se refusent à ouvrir à nouveau ce débat, le RAPLIQ – qui a été autorisé à intervenir devant la Régie uniquement pour tenter de démontrer qu'une seconde option de retrait avec des compteurs électromécaniques est offerte ailleurs et qu'Hydro pourrait aussi offrir la même chose ici – ne pourra donc aborder de front cet aspect «risque pour la santé» du dossier sans courir le risque de se faire refuser en bloc l'ensemble de sa preuve par la Régie.

Par contre, le RAPLIQ *pourra* faire valoir que puisqu'une partie de la clientèle *perçoit* un risque avec la technologie de relève à distance mais **AUSSI** avec l'appareil de mesure non communicant électronique, en raison des effets que certains clients, comme vous, disent ressentir *même* en présence de ces appareils non communicants *électroniques*, une **seconde option de retrait avec un appareil non électronique**, l'électromécanique traditionnel dont Hydro possède encore par chance 181 500 exemplaires en stock, **devient une nécessité**.

Le RAPLIQ fera donc aussi valoir jeudi prochain qu'il est logique que la Régie entérine la requête du RAPLIQ d'ordonner à Hydro de préserver ce stock de 181 500 électromécaniques, et ce, dans l'éventualité où la Régie se range au point de vue du RAPLIQ l'été prochain en autorisant

une seconde option de retrait, afin notamment de respecter le choix des clients concernés de ne pas se voir obligés d'être exposés à un appareil, dans le sanctuaire de leur foyer, mettant, de LEUR point de vue, leur santé et celle de leurs proches à risque – *un droit analiénable énoncé dans la Charte canadienne des droits et libertés.*

Mais les régisseurs ne peuvent décider sur la simple base de oui-dires en ce qui concerne le fait que des clients se refusent à prendre le risque d'être exposés même à un compteur non communicant du fait qu'il serait à l'origine d'une forme de pollution électromagnétique appelée « *électricité sale* », soit des fréquences transitoires parasitant l'ensemble des circuits électriques d'une maison. Les régisseurs ont besoin de témoignages écrits déposés à titre d'Observations en lien avec le Dossier R-3964-2016, via greffe@regie-energie.qc.ca.

Je vous en avais précédemment mentionné cette possibilité, mais devant l'URGENCE pour nous de disposer *rapidement* (**avant** mercredi prochain) de témoignages écrits de clients se disant incapables de tolérer dans leur demeure la présence d'un appareil non communicant électronique, je vous relance avec cette demande.

Votre lettre n'a pas besoin d'être longue et détaillée. Mais dès que l'essentiel de vos craintes et observations sur les effets décelés ou craints en présence d'un compteur **électronique non communicant** est décrit ainsi que votre insistance à refuser l'option de retrait actuellement offerte, mais en précisant que vous accepterez volontiers de payer, comme dans le cas de l'option de retrait actuelle, les frais reliés à une nouvelle option de retrait avec un appareil électromécanique,

alors, dès que ces choses auront été clairement affirmées par écrit et déposées par courriel à greffe@regie-energie.qc.ca à l'attention de Mme Véronique Dubois, en **demandant** que cela soit ajouté aux observations en lien avec le Dossier R-3964-2016, le RAPLIQ aura de bien meilleures chances de faire valoir avec succès son point de vue à ce sujet devant les régisseurs jeudi prochain.

Et comme une seule lettre sera nettement insuffisante pour établir avec force ce point de vue, je profite de votre lettre et de la réponse que je viens de faire ci-dessus pour solliciter l'ensemble des 2000 abonné-e-s de la CQLPE afin que d'autres fassent aussi la même démarche.

(Fin de citation)

Alors voilà. La balle est dans notre camp à tous et toutes...

Sachez qu'un bulletin plus détaillé sera diffusé dès que la Régie aura rendu sa décision sur cette requête capitale pour la préservation de la **meilleure possibilité que nous ayons d'obtenir une seconde option de retrait** – car si Hydro détruit ces 181 500 compteurs électromécaniques, les chances de se procurer des appareils équivalents ailleurs au Canada (car les compteurs fabriqués aux États-Unis sont incompatibles avec les exigences de Mesures Canada) seront extrêmement réduites selon ma connaissance actuelle des possibilités à cet égard.

Merci de bien vouloir encore une fois appuyer ceux qui sont en première ligne en ce moment pour obtenir que les clients

le désirant puissent conserver un compteur électromécanique – **soit** celui qui est déjà installé chez eux, tant que son sceau de certification demeure valide, **soit** un autre identique qu'Hydro-Québec viendrait installer, selon toute vraisemblance aux frais du client, qui serait à nouveau certifié pour une durée de 8 ans, selon ce qu'autorise Mesures Canada.

Je rappelle qu'au plus fort de la résistance citoyenne contre la technologie de relève à distance, plus de 450 lettres d'observations avaient été envoyées pour être mises en ligne sur le site de la Régie de l'énergie. Si nous pouvions rééditer ce bel effort collectif avec quelques centaines de lettres d'ici le 30 novembre, ce serait considérablement apprécié.

Je vous invite donc à prendre quelques minutes, aujourd'hui même si possible, pour écrire en quelques lignes vos observations sur la base de ce que vous venez de lire, et envoyer cela à l'adresse de courriel indiquée ci-dessus, avec une copie à info@cqlpe.ca afin que je puisse vérifier qu'aucune lettre d'observations ne sera omise par la Régie sur leur site. Pour la forme et le fond à donner à votre lettre, vous pouvez prendre exemple sur les excellentes Observations de Madame Ghislaine Grondin envoyée le 18 juin dernier, mais en prenant soin de préciser, en plus des arguments qu'elle y avance, l'importance pour la Régie de ne pas laisser Hydro-Québec démanteler et rebuter ces 181 500 compteurs électromécaniques si précieux encore disponibles. À noter enfin qu'il n'est pas nécessaire d'indiquer votre adresse de courriel ni votre numéro de téléphone dans votre lettre comme Mme Grondin l'a fait. Vous n'avez pas non plus à indiquer votre numéro de compte d'électricité. Bien évidemment, utiliser un ton courtois et des propos mesurés

augmentera la crédibilité qui sera accordée à votre lettre.

Merci à l'avance de votre aide !

Jean Hudon

Webmestre - www.cqlpe.ca

Ce Bulletin Express #8 est archivé à
<http://www.cqlpe.ca/Bulletins/BulletinExpress8.htm>

Si vous recevez une copie via une autre personne de ce bulletin, et aimeriez vous y abonner, il suffit d'envoyer un courriel à info@cqlpe.ca en inscrivant 'Abonnez-moi au bulletin' comme sujet de votre courriel. **Si vous ne désirez plus y être abonné-e, il suffit de le demander à la même adresse de courriel.** Pour accéder aux précédents bulletins, aller à <http://www.cqlpe.ca/Bulletin.htm>